

Aidez les Clients et Clientes à obtenir la couverture dont ils ont besoin et faites croître vos affaires avec la nouvelle offre spéciale d'une durée limitée. L'offre spéciale sera en vigueur du **27 avril 2026 au 31 juillet 2026**.

Les Clients et Clientes qui souscrivent une Assurance-vie temporaire Évolution Sun Life (l'« assurance temporaire ») et une Assurance-vie permanente Sun Life (l'« assurance permanente ») en même temps seront admissibles à une remise de 10 % sur les primes de l'assurance permanente.

**NOTE :** En raison d'une exigence du système, une réduction de prime doit être appliquée sur l'assurance temporaire de l'offre groupée lorsqu'une remise sur l'assurance permanente est activée. À cause de cette exigence du système, les Clients et Clientes recevront également une réduction nominale de prime de 0,01 % au contrat d'assurance temporaire de l'offre groupée. Cette réduction de prime figurera dans le contrat d'assurance temporaire sous forme de remise de prime et sera assujettie aux mêmes modalités que la remise de 10 % sur l'assurance permanente.

Lors du traitement de la proposition, la remise sur la prime sera automatiquement appliquée à la prime du contrat de base, aux frais de contrat et, le cas échéant, à la surprime et au coût des garanties facultatives, sauf la garantie Assurance temporaire. Toute prime associée à une garantie Assurance temporaire sur l'assurance permanente recevra la réduction de prime de 0,01 % de l'assurance temporaire.

Les propositions d'assurance temporaire et d'assurance permanente doivent être approuvées par la Tarification et acceptées par le Client ou la Cliente pour que la remise sur la prime prenne effet, sinon la prime totale sera exigée à la prochaine date de facturation. Si l'assurance temporaire dans l'offre spéciale est partiellement ou entièrement transformée ou remplacée après l'achat, la remise pour l'assurance permanente restera en vigueur. Si l'assurance permanente est réduite après l'achat, la remise sera maintenue pour la partie restante de l'assurance permanente. Si l'assurance permanente est remplacée après l'achat, la remise prendra fin à la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat. La nouvelle assurance ne sera pas admissible à cette offre de remise. Si l'assurance permanente est assortie d'une garantie

Assurance temporaire et que cette dernière est partiellement ou entièrement transformée ou remplacée après l'achat, la remise pour le contrat d'assurance permanente restera en vigueur. La remise sur la prime de l'assurance temporaire suivra les mêmes règles que la remise pour l'assurance permanente, comme il est expliqué ci-dessus. Les remises sur la prime figureront dans les modalités du contrat qui en fait l'objet.

### **Vous voulez en savoir plus?**

Pour en savoir plus, lisez la foire aux questions ci-dessous.

**Tirez profit de cette occasion de vente croisée d'une durée limitée et aidez les Clientes et Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin. Cette offre commence le 27 avril 2026 et se termine le 31 juillet 2026.**

## Exemples de lettre et FAQ

### Assurance-vie permanente Sun Life

Nous avons mis à jour la première page de la lettre de bienvenue en mentionnant que le contrat a été souscrit dans le cadre d'une offre spéciale groupée comprenant la Temporaire Évolution.

~~~~~  
Prénom  
Nom de famille  
11 Here Rd  
Anywhere, ON  
A1A B2B

Numéro de contrat: XX-X123,456-0  
Assurance pour prénom nom de famille:

Bonjour,

Félicitations! Vous avez maintenant une bonne protection. Merci de faire confiance à la Sun Life et d'avoir choisi le produit l'Assurance-vie permanente Sun Life. Nous sommes heureux de pouvoir vous aider, vous et vos proches, à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Puisque vous avez fait une demande pour ce produit dans le cadre d'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026, vous pourriez être admissible à une remise de prime selon les modalités de l'offre. Le cas échéant, nous appliquerons votre rabais à la portion admissible de vos paiements de prime. Vous trouverez plus d'information dans la section Offre spéciale de remise de prime de votre contrat et dans les modalités de cette offre.

Pour voir vos produits Sun Life et accéder aux outils de santé et de mieux-être, téléchargez l'application **ma Sun Life mobile**. Pour en savoir plus, visitez votre boutique d'applications. Vous pouvez aussi consulter les renseignements sur votre contrat sur le site **masunlife.ca**. Nous avons à cœur de vous appuyer dans votre parcours santé et financier. Nous sommes là pour vous aider en cas de besoin.

Sincères salutations,  
L'équipe de la Sun Life

Nous avons ajouté une modification au contrat afin d'indiquer clairement comment la réduction sera appliquée et quand elle prendra fin.

### **Offre spéciale de remise de prime :**

Le présent contrat a été souscrit dans le cadre d'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026. Vous avez donc droit à une remise de 10% sur vos primes pour ce contrat. Cette remise s'applique seulement à la portion admissible des primes indiquée dans la présente section. La portion admissible à la remise correspond aux frais de contrat et aux primes pour l'assurance de base et toute garantie facultative, sauf la garantie Assurance temporaire.

Si vous avez souscrit une garantie Assurance temporaire (GAT) et que Offres Spéciales comprend une remise pour le contrat d'assurance temporaire, la remise s'appliquera aussi aux primes de la GAT.

#### **Prise d'effet de votre remise de prime**

La remise de prime prend effet à la date du contrat indiquée dans le *Sommaire du contrat*.

#### **Fin de votre remise de prime**

La remise de prime demeurera en vigueur tant que tous les contrats d'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026. Vous demeurerez en vigueur. Si l'un des contrats faisant partie d'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026 tombe en déchéance (c'est-à-dire s'il prend fin pour non-paiement) ou est résilié, la remise de prime prendra fin à la date de la déchéance ou de la résiliation du premier contrat. Si la remise prend fin, le montant de la nouvelle prime sera celui qui est indiqué dans le *Tableau des primes garanties* du présent contrat.

Si ce contrat est entièrement transformé ou remplacé, la remise de prime prendra fin à la date où le nouveau contrat entrera en vigueur. Tout autre produit auquel s'applique la remise dans le cadre d'offre spéciale

de Temporaire et Permanente Sun Life 2026 ne sera pas touché. Tout nouveau contrat découlant de la transformation ou du remplacement de ce contrat ne sera pas admissible à la remise de prime présentée dans cette section.

## Temporaire Évolution

Nous avons mis à jour la première page de la lettre de bienvenue en mentionnant que le contrat a été souscrit dans le cadre d'une offre spéciale groupée comprenant l'Assurance-vie permanente Sun Life.

~~~~~

Prénom  
Nom de famille  
11 Here Rd  
Anywhere, ON  
A1A B2B

Numéro de contrat: XX-X123,456-0  
Assurance pour prénom nom de famille:

Bonjour,

Félicitations! Vous avez maintenant une bonne protection. Merci de faire confiance à la Sun Life et d'avoir choisi le produit Assurance-vie temporaire Évolution Sun Life. Nous sommes heureux de pouvoir vous aider, vous et vos proches, à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Puisque vous avez fait une demande pour ce produit dans le cadre d'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026, vous pourriez être admissible à une remise de prime selon les modalités de l'offre. Le cas échéant, nous appliquerons votre rabais à la portion admissible de vos paiements de prime. Vous trouverez plus d'information dans la section Offre spéciale de remise de prime de votre contrat et dans les modalités de cette offre.

Votre conseiller vous a sans doute déjà envoyé le contrat Assurance-vie temporaire Évolution Sun Life. Il s'agit de notre contrat avec vous. Il décrit la protection que vous avez choisie et il contient d'autres renseignements importants. Il manque des informations? Vous avez des questions? N'hésitez pas à communiquer avec nous de l'une des façons suivantes :

- Appelez votre conseiller, Mltstm Ltes-Tmlt, au (905)560-5574;
- Appelez-nous au 1877 SUNLIFE (1877 7865433);
- Écrivez-nous à cette adresse : [service@sunlife.com](mailto:service@sunlife.com)

Pour voir vos produits Sun Life et accéder aux outils de santé et de mieux-être, téléchargez l'application **ma Sun Life mobile**. Pour en savoir plus, visitez votre boutique d'applications. Vous pouvez aussi consulter les renseignements sur votre contrat sur le site **masunlife.ca**.

Nous avons à cœur de vous appuyer dans votre parcours santé et financier. Nous sommes là pour vous aider en cas de besoin.

Sincères salutations,  
L'équipe de la Sun Life

Nous avons apporté une modification au contrat afin d'indiquer clairement comment la réduction sera appliquée et quand elle prendra fin.

### **Offre spéciale de remise de prime :**

Le présent contrat a été souscrit dans le cadre d'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026. Vous avez donc droit à une remise de 0,01 % sur vos primes pour ce contrat. Cette remise s'applique seulement à la portion admissible des primes indiquée dans la présente section. La portion admissible à la remise correspond aux frais de contrat et aux primes pour l'assurance de base et toute garantie facultative, sauf la garantie Assurance temporaire.

Si vous avez souscrit une garantie Assurance temporaire (GAT) et que Offres Spéciales comprend une remise pour le contrat d'assurance temporaire, la remise s'appliquera aussi aux primes de la GAT.

#### **Prise d'effet de votre remise de prime**

La remise de prime prend effet à la date du contrat indiquée dans le *Sommaire du contrat*.

#### **Fin de votre remise de prime**

La remise de prime demeurera en vigueur tant que tous les contrats d'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026. Vous demeureront en vigueur. Si l'un des contrats faisant partie d'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026 tombe en déchéance (c'est-à-dire s'il prend fin pour non-paiement) ou est résilié, la remise de prime prendra fin à la date de la déchéance ou de la résiliation du premier contrat. Si la remise prend fin, le montant de la nouvelle prime sera celui qui est indiqué dans le *Tableau des primes garanties* du présent contrat.

Si ce contrat est entièrement transformé ou remplacé, la remise de prime prendra fin à la date où le nouveau contrat entrera en vigueur. Tout autre produit auquel s'applique la remise dans le cadre d'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026 ne sera pas touché. Tout nouveau contrat découlant de la transformation ou du remplacement de ce contrat ne sera pas admissible à la remise de prime présentée dans cette section.

# Foire aux questions

## Critères d'admissibilité et période de l'offre

### Q. Qui est admissible à la remise sur la prime de l'assurance permanente?

R. Les Clients et Clientes qui demandent une Temporaire Évolution (assurance temporaire) et une l'Assurance-vie permanente Sun Life (assurance permanente) en même temps, au moyen de la fonctionnalité pour les offres groupées de Demande en direct, pendant la période de l'offre spéciale.

**Note :** Les remises sur la prime figureront dans les modalités du contrat qui en fait l'objet.

### Q. Puis-je combiner n'importe quels types de produit pour bénéficier de la remise sur la prime?

R. Non. Seules la Temporaire Évolution (l'« assurance temporaire ») et l'Assurance-vie permanente Sun Life (l'« assurance permanente ») sont admissibles dans le cadre de l'offre spéciale.

- **Note :** Pour l'offre spéciale, il faut un contrat d'assurance-vie temporaire et un contrat d'assurance-vie permanente. Plusieurs contrats d'un même type de produit ne seront pas admissibles à l'offre spéciale de remise sur la prime.
- **Exemple :** Un propriétaire de contrat souscrit une assurance temporaire de 500 000 \$ sur sa tête, une assurance permanente sur sa tête et une assurance permanente sur la tête de son conjoint. Le propriétaire du contrat devra décider quelle assurance permanente sera « regroupée » avec l'assurance temporaire. L'assurance permanente choisie pour faire partie de l'offre spéciale bénéficiera de la remise sur la prime, mais l'autre assurance permanente n'y sera pas admissible.

**Note :** Les produits Temporaire Cible santé, Temporaire Essentielle, Temporaire 1 an, Temporaire simplifiée et Temporaire Go Sun Life ne sont pas des types de produit d'assurance-vie temporaire admissibles dans le cadre de cette offre. Les produits Solution Vie Sun Life, Solution simple Sun Life, Assurance-vie garantie Go Sun Life, VU Sun Life II, Vie Protection Sun Life avec participation II et Vie Capitalisation Sun Life avec participation II ne sont pas des produits d'assurance-vie permanente admissibles dans le cadre de cette offre.

### Q. Quelle est la période de l'offre spéciale?

R. L'offre spéciale sera en vigueur du 27 avril 2026 au 31 juillet 2026. Pour être admissibles, les propositions doivent être soumises en même temps au moyen de la

fonctionnalité pour les offres groupées de Demande en direct pendant la période de l'offre.

**Q. Aux personnes de quel âge s'adresse l'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026?**

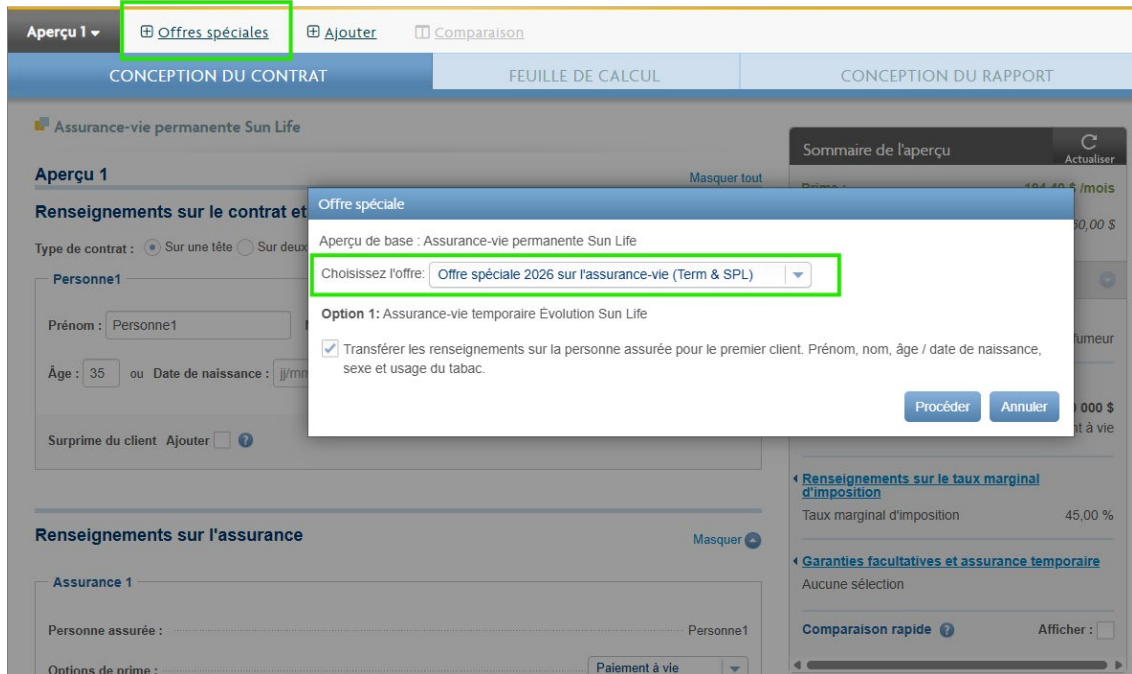
**R.** Les Clientes et Clients de tout âge sont admissibles, pourvu qu'ils satisfassent aux exigences relatives à l'âge de chaque type de produit.

**Q. Comment produire un aperçu pour l'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026?**

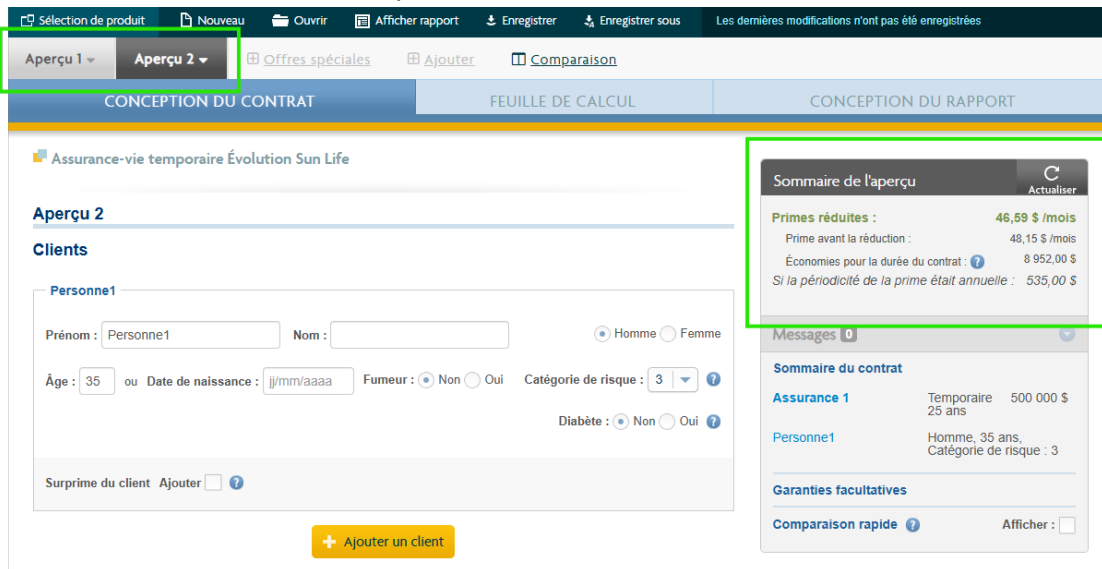
**R.** En guise de rappel pour cette offre spéciale sur l'assurance temporaire et l'assurance permanente, une exigence technique de notre système administratif nécessite l'application d'une réduction en pourcentage au produit d'assurance temporaire de l'offre groupée lorsqu'une remise sur l'assurance permanente est activée. Pour répondre à cette exigence, nous avons appliqué une réduction nominale de prime de 0,01 % au contrat d'assurance temporaire de l'offre groupée, qui s'affichera comme une remise de prime sur les pages de l'aperçu. Dans les conversations avec la clientèle, mettez l'accent sur la remise de prime de 10 % sur l'assurance permanente et précisez que la réduction de prime de 0,01 % sur l'assurance temporaire est simplement une exigence technique du système pour cette offre spéciale.

Nous avons mis à jour Aperçus Sun Life afin que vous puissiez produire un aperçu pour l'offre spéciale sur l'assurance temporaire et permanente et montrer la valeur de la remise sur la prime. Pour produire un aperçu :

1. Lancez Aperçus Sun Life et sélectionnez la Temporaire Évolution ou l'Assurance-vie permanente Sun Life dans la liste des produits.
2. Dans le haut de la page des aperçus, vous verrez l'onglet « Offre spéciales ».
3. Cliquez sur « Offre spéciales ». Dans la boîte de dialogue, sélectionnez Offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026 dans la liste déroulante, puis cliquez sur « Procéder ».



4. Un nouvel aperçu apparaît en haut de l'écran pour chacun des produits faisant partie de l'offre spéciale. L'aperçu de l'assurance temporaire et de l'assurance permanente affichera les primes réduites, et une nouvelle section intitulée « Lifetime Savings » a été ajoutée pour l'assurance permanente afin de bien montrer les économies totales pour la durée du contrat.



5. Le rapport d'aperçu pour les produits indiquera qu'il comprend la remise sur la prime (à la première page et dans le sommaire). De plus, l'abréviation « OS » (offre spéciale) paraîtra dans le code de l'aperçu dans le coin inférieur droit.

**Note :**

- L'onglet « Offre spéciales » paraît uniquement si le produit choisi fait partie d'une offre spéciale en vigueur. Par exemple, si vous sélectionnez la VU Sun Life II, vous ne verrez pas l'onglet « Offre spéciales », car elle ne fait pas partie des produits admissibles dans le cadre de l'offre en vigueur.
- En raison de la nature nominale de la réduction de prime de 0,01 % sur l'assurance temporaire, vous pourriez ne pas voir de différence entre les valeurs « Discounted Premium » et « Premium before discount ».
- La fonctionnalité Calculer par paiement n'est pas disponible lorsqu'une offre spéciale est sélectionnée. Elle est inactive, car elle n'est pas encore en mesure de calculer la remise correctement. Elle pourrait être fonctionnelle pour les offres spéciales futures.

## Q. Comment demander l'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026?

R. Les propositions pour l'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026 seront traitées dans Demande en direct :

- Ajoutez les produits que vous souhaitez souscrire (c.-à-d. assurance temporaire et assurance permanente).
- Une boîte de dialogue s'affichera pour vous indiquer qu'une offre spéciale est proposée. Vous obtenez ensuite la page pour les offres groupées. Vous devez sélectionner les produits que vous souhaitez combiner dans l'offre groupée.

- Une fois que vous êtes à la section **Signature et envoi**, les propositions d'assurance temporaire et d'assurance permanente seront soumises ensemble au moyen du bouton **Déclarer et envoyer**. Elles doivent être soumises avant la fin de l'offre spéciale.

Consultez la document **Faire une demande d'offre groupée** pour savoir comment présenter une demande dans le cadre de cette offre spéciale.

**Note :**

- **Une seule assurance temporaire et une seule assurance permanente pourront être regroupées dans le cadre de l'offre spéciale. Si votre demande comprend d'autres produits, vous devrez sélectionner ceux auxquels l'offre spéciale s'appliquera.**
- **Demande en direct comprend des messages dans la proposition pour mettre en évidence lorsqu'un produit reçoit une remise. En raison de la nature nominale de la réduction de prime de 0,01 % sur l'assurance temporaire, vous pourriez ne pas voir de différence entre les valeurs de prime réduites et non réduites.**

**Q. Est-ce que tous les contrats doivent avoir la même date d'anniversaire/d'établissement/de régularisation?**

**R.** Non. L'admissibilité dépend de la date de soumission des propositions.

**Q. Ai-je le droit d'antidater les contrats?**

**R.** Oui. L'antidatage est autorisé sous réserve des règles et des périodes maximales d'antidatage propres à chaque type de produit.

- Les propositions groupées qui sont **présentées au cours de la période de l'offre spéciale** et antidatées à une date précédant cette période **bénéficieront de la remise sur la prime** applicable à l'offre groupée.
- Les propositions groupées qui **ne sont pas présentées au cours de la période de l'offre spéciale** et qui sont antidatées à une date comprise dans cette période **ne bénéficieront pas de la remise sur la prime** applicable à l'offre groupée.

**Q. Est-ce que le conseiller attitré doit être le même pour tous les contrats de l'offre spéciale?**

**R.** Oui, pour des raisons de protection des renseignements personnels. S'il s'agit d'un cas particulier, veuillez écrire à [salesdesk@sunlife.com](mailto:salesdesk@sunlife.com).

**Q. Une Cliente a précédemment acheté une assurance temporaire à l'extérieur de la période de l'offre. Elle souhaite à présent acheter une assurance permanente pendant la période de l'offre. Pouvons-nous combiner ces contrats dans le cadre de l'offre spéciale pour lui donner droit à la remise sur la prime?**

**R.** Non. Pour obtenir la remise sur la prime, tous les contrats doivent être soumis en même temps dans Demande en direct au moyen de la fonctionnalité pour les offres groupées au cours de la période de l'offre spéciale.

**Q. La remise sur la prime a-t-elle une incidence sur la rémunération des conseillers et conseillères?**

**R.** Les conseillers et conseillères recevront une rémunération pour chaque produit de l'offre spéciale, et cette rémunération continuera d'être basée sur le coût de l'assurance pour le Client ou la Cliente. La rémunération pour le contrat d'assurance temporaire et permanente reflétera le montant réduit, puisque c'est ce que le Client ou la Cliente paie.

**Q. Que se passe-t-il si la proposition d'assurance temporaire est refusée ou non acceptée par le Client ou la Cliente, mais que l'assurance permanente est approuvée?**

**R.** L'assurance temporaire et l'assurance permanente doivent toutes deux être approuvées par la Tarification et acceptées par le Client ou la Cliente pour qu'il ou qu'elle conserve son admissibilité et la remise sur la prime. Si l'assurance temporaire est refusée, le contrat d'assurance permanente sera établi au montant intégral non escompté de la prime. De même, si l'assurance-vie permanente est refusée, le contrat d'assurance-vie temporaire sera établi au montant intégral non escompté de la prime.

**Q. Y a-t-il des restrictions sur la couverture ou les montants de la prime pour les produits d'assurance temporaire ou permanente?**

**R.** Non. Les minimums et maximums standards prévus pour les produits s'appliquent aux produits d'assurance temporaire et permanente.

**Remise sur la prime de l'Assurance-vie permanente Sun Life  
(l'« assurance permanente »)**

**Q. Quel pourcentage de remise s'appliquera à l'assurance permanente?**

**R.** Dans le cadre de cette offre spéciale, une remise de 10 % sera appliquée à la portion admissible de la prime de l'assurance permanente.

**Q. Comment est calculée la remise sur la prime de l'assurance permanente?**

**R.** Dans le cadre de cette offre spéciale, la remise de 10 % sera appliquée à la portion admissible de la prime mensuelle ou annuelle de l'assurance permanente. La portion

admissible de la prime comprend la prime du contrat de base, les frais de contrat et, le cas échéant, la surprime et le coût des garanties facultatives, sauf la garantie Assurance temporaire. Toute prime associée à une garantie Assurance temporaire sera réduite du montant de la réduction de prime de 0,01 % sur l'assurance temporaire.

**Q. Pourquoi le contrat d'assurance temporaire ne reçoit-il qu'une remise de 0,01 % et comment puis-je le présenter aux Clients et Clientes?**

R. En raison d'une exigence du système, une réduction en pourcentage doit être appliquée sur l'assurance temporaire de l'offre groupée lorsqu'une remise sur l'assurance permanente est activée. Pour répondre à cette exigence, nous appliquons une réduction nominale de prime de 0,01 % au contrat d'assurance temporaire et à toute garantie Assurance temporaire. Cela paraîtra dans les aperçus, Demande en direct et les pages de contrat comme un pourcentage de remise. Bien que la remise sur l'assurance temporaire soit nominale, elle sera assujettie aux mêmes modalités que la remise sur l'assurance permanente fournie avec cette offre spéciale.

**Dans les conversations avec la clientèle, mettez l'accent sur la remise de prime de 10 % sur l'assurance permanente et précisez que la réduction de prime de 0,01 % sur l'assurance temporaire est simplement une exigence technique du système pour cette offre spéciale.**

Dans les pages du contrat, le Tableau des primes garanties comprendra :

- Les montants complets des primes pour le contrat d'assurance permanente. Ces montants aideront les Clients et Clientes à comprendre les montants de prime requis si la remise prend fin en raison des modalités de l'offre.
- Les montants de prime réduits pour le contrat d'assurance temporaire. En raison de la nature nominale de la réduction de la prime de 0,01 % pour l'assurance temporaire, il se peut qu'il n'y ait aucune différence, ou une différence minimale, entre le montant de la prime réduite et le montant complet de la prime.

**Q. Si une tranche d'assurance temporaire est ajoutée plus tard, y aura-t-il une incidence sur la remise sur la prime?**

R. Non. Si le Client ou la Cliente ajoute une autre tranche d'assurance temporaire lors d'un changement de situation personnelle admissible, la remise sur la prime de l'assurance permanente sera maintenue. La couverture supplémentaire d'assurance temporaire recevra la réduction sur la prime de 0,01 % pour l'assurance temporaire.

**Q. Qu'advient-il de la remise sur la prime de l'assurance permanente si l'assurance temporaire est maintenue jusqu'à la fin de la durée initiale, mais que le Client ou la Cliente choisit de ne pas la renouveler?**

**R.** La Sun Life continuera d'accorder la remise de 10 % sur la prime de l'assurance permanente.

**Q. Quand la remise sur la prime entre-t-elle en vigueur?**

**R.** La remise sur la prime sera indiquée dans les modalités du contrat et s'appliquera automatiquement lors de la soumission de la proposition. La Sun Life supervisera l'admissibilité à l'offre spéciale à l'étape de la décision de la Tarification et chaque fois que des changements seront apportés à l'assurance en vigueur, et elle rajustera les primes, au besoin.

**Q. La remise sur la prime de l'assurance permanente s'applique-t-elle seulement au montant de la prime de base? Les garanties facultatives sont-elles aussi incluses (p. ex. Décès accidentel, Invalidité totale, etc.)?**

**R.** La remise s'applique à la prime de base, aux frais de contrat et, le cas échéant, à la surprime et au coût des garanties facultatives, sauf la garantie Assurance temporaire. Toute prime associée à une garantie Assurance temporaire recevra la réduction de prime de 0,01 % de l'assurance temporaire.

**Q. La remise sur la prime d'assurance temporaire s'applique-t-elle seulement au montant de la prime de base? Les garanties facultatives sont-elles aussi incluses (p. ex. Décès accidentel, Invalidité totale, etc.)?**

**R.** La remise sur la prime s'applique à la prime de base, aux frais de contrat, aux surprimes et aux coûts de toutes les garanties facultatives. Elle paraîtra dans les aperçus, Demande en direct et les pages du contrat sous forme de remise sur la prime.

**Q. Si je demande un aperçu spécial, puis-je bénéficier d'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026?**

**R.** Il est possible d'obtenir un aperçu spécial dans deux scénarios :

1. **NON ADMISSIBLE** – Une proposition de contrat soumise en tant qu'« offre équivalente »;
2. **ADMISSIBLE** – Une proposition de contrat soumise parce qu'elle dépasse le seuil de l'aperçu. Si un Client ou une Cliente s'intéresse à cette offre spéciale, mais que l'assurance temporaire ou l'assurance permanente dépasse le seuil de l'aperçu, voyez avec l'équipe de soutien aux ventes de produits d'assurance ou votre directeur des ventes de produits d'assurance comment obtenir la remise.

**Q. Quelle différence y a-t-il entre la fonction d'aperçu spécial dans Demande en direct et la fonction de regroupement de produits?**

**R.** Vous avez quatre options quand vous commencez une proposition dans Demande en direct.

1. **Proposition d'affaire nouvelle** : Utilisez ce bouton lorsque vous soumettez des propositions standards pour l'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026. Quand l'assurance temporaire et l'assurance permanente auront été ajoutées à la page « Renseignements sur le produit », vous serez invité à sélectionner l'offre spéciale et l'écran pour les offres groupées s'affichera.
2. **Remplacement, transformation ou option** : Ces propositions ne sont pas admissibles à l'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026.
3. **Proposition – aperçu spécial** : Utilisez cette proposition si vous présentez une demande de contrat ayant fait l'objet d'un aperçu spécial par votre gestionnaire des relations à la Sun Life. Si vos contrats basés sur un aperçu spécial sont admissibles à l'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026, veuillez soumettre la proposition pour l'assurance temporaire et la proposition pour l'assurance permanente comme une seule proposition d'aperçu spécial. Vous ne serez pas dirigé vers l'écran pour les offres groupées, car les primes seront tirées de l'aperçu spécial. Communiquez avec votre gestionnaire des relations à la Sun Life si vous avez besoin d'aide.
4. **Proposition supplémentaire** : Ces propositions ne sont pas admissibles à l'offre spéciale de Temporaire et Permanente Sun Life 2026.

## **Admissibilité des contrats**

**Q. Dans le cas où l'assurance temporaire et l'assurance permanente sont souscrites par le ou la même propriétaire, est-ce que les personnes assurées peuvent être différentes?**

**R.** Oui, les personnes assurées peuvent être différentes. Par exemple, si le propriétaire d'un contrat souscrit une assurance temporaire sur sa propre tête et souscrit une assurance permanente sur la tête de son enfant, la remise s'appliquera à la prime de l'assurance permanente.

**Q. Si je demande une assurance temporaire et plus d'une assurance permanente, est-ce que j'obtiendrai la remise sur la prime de toutes les assurances permanentes?**

**R.** Demande en direct vous invitera à sélectionner une assurance permanente à « regrouper » avec l'assurance temporaire et seul ce contrat d'assurance permanente

bénéficiera de la remise. Les autres contrats d'assurance permanente ne feront pas partie de l'offre spéciale et ne bénéficieront pas d'une remise sur la prime.

**Q. Est-ce que cette offre spéciale s'applique seulement aux nouvelles propositions d'assurance temporaire et permanente?**

R. Oui. Seules les propositions soumises pendant la période visée et dans le cadre de l'offre spéciale seront admissibles à la remise sur la prime.

**Q. Les propositions dans Demande en direct et les propositions papier sont-elles admissibles?**

R. Non, seules les propositions présentées via Demande en direct sont admissibles. Les propositions papier d'assurance temporaire et d'assurance permanente n'auront pas droit à la remise sur la prime.

**Q. Est-ce que les transformations et les remplacements sont admissibles à l'offre spéciale?**

R. Non, cette offre spéciale n'est valide que pour les **affaires nouvelles** d'assurance temporaire et permanente. Les propositions de transformation, de remplacement et complémentaires ne sont pas admissibles à l'offre spéciale. Les produits de transformation d'assurance collective ne sont pas admissibles à la remise.

**Note :**

- Toute proposition en cours de tarification au début de la période de l'offre spéciale, ou qui est approuvée, mais dont le contrat n'a pas encore été établi, qui est ensuite **annulée pour qu'une nouvelle proposition puisse être présentée** pour bénéficier de la remise, **NE SERA PAS admissible** à la remise sur la prime.
- Si l'assurance temporaire dans l'offre spéciale est partiellement ou entièrement transformée ou remplacée après l'achat, la remise pour l'assurance permanente restera en vigueur. Si l'assurance permanente est réduite après l'achat, la remise sera maintenue pour la partie restante de l'assurance permanente. Si l'assurance permanente est remplacée après l'achat, la remise prendra fin à la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat. La nouvelle assurance ne sera pas admissible à cette offre de remise.
- La remise sur la prime d'assurance temporaire suivra les mêmes règles que la remise sur la prime d'assurance permanente comme expliqué ci-dessus.
- Si l'assurance permanente est assortie d'une garantie Assurance temporaire et que cette dernière est partiellement ou entièrement transformée ou remplacée après l'achat, la remise pour le contrat d'assurance permanente ou temporaire restera en vigueur.

**Q. Quelle sera l'incidence de la remise sur la prime de l'assurance permanente sur les contrats avec RDPD?**

R. Il n'y aura aucune incidence sur le processus de RDPD. La remise sur la prime sera automatiquement appliquée à la prime de la garantie RDPD, ce qui réduira la prime à

payer par le Client ou la Cliente. Une fois que la garantie facultative est exercée, le Client ou la Cliente se voit rembourser la prime réduite qu'il ou qu'elle a payée.

**Q. Quelles sont les exigences relatives à la propriété du contrat et à la personne assurée?**

**R.** Tous les types de propriété (contrat détenu par une personne, deux personnes ou une société) sont admissibles à l'offre spéciale. Le type de propriété est établi avant la sélection du produit et s'applique à tous les produits de la proposition. Tous les contrats de la proposition d'offre spéciale doivent avoir le même type de propriété.

**Q. Si un Client ou une Cliente souscrit un contrat individuel d'assurance temporaire et un contrat d'assurance permanente qui sera détenu par une société, sera-t-il ou elle admissible à la remise sur la prime?**

**R.** Non. Les demandes d'assurance soumises ensemble doivent avoir le même type de propriété. Par exemple, si l'assurance permanente sera détenue par une société, l'assurance temporaire doit aussi être détenue par une société. Si l'assurance permanente est détenue en copropriété, l'assurance temporaire doit aussi être détenue en copropriété.

**Q. Dois-je joindre une lettre d'accompagnement pour indiquer que les propositions soumises doivent être incluses au titre de la remise sur la prime de l'assurance permanente?**

**R.** Non. Nous vous prions de ne pas inclure de lettre d'accompagnement pour indiquer que le Client ou la Cliente est admissible à l'offre spéciale, car cela ralentira la tarification et le traitement, et engendrera des retards de service. S'il y a une autre raison valable pour inclure une lettre d'accompagnement, veuillez continuer à le faire.